

CHSCTM DU 26 JANVIER 2022:

Point sur la situation sanitaire DOM : semaine 3

Données Télétravail et cas covid

		Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	Total
	% télétravailleurs	75,8%		31,6%	71,7%	64,9%	59,5%
	Quotité télétravaillée	43,2%		13,3%	39,1%	24,4%	28,9%
	Effectifs	100		101	68	139	408
	Télétravailleurs	75		30	33	58	196
<i>Jours de TT</i>	1	0		7	2	22	31
	2	11		13	15	25	64
	3	64		10	9	9	92
	4	0		0	4	0	4
	5	0		0	3	2	5
	Nb congés	1		5	22	48,6	77
	Nb ASA	0		0	1	0	1
	Nb septaines	0		1	0	1	2
	Nb Cas Covid (nouveaux cas de la semaine)	0		2	0	8	10
	Effectifs aux missions non télétravaillables	0		0	10	21	31
	Nb total d'agents impactés par le covid	0		3	0	9	12
	% d'agents atteints du covid	0,00%		2,08%	0,00%	8,85%	3,02%
	% d'agents impactés par le covid	0,00%		3,13%	0,00%	9,96%	3,62%

Éléments de contexte par DOM

RAPPEL : l'état d'urgence sanitaire est applicable à la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, Mayotte, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

1) Situation sanitaire en Martinique (Pas retour)

2) Situation sanitaire en Guadeloupe:

Situation générale

La 5^{ème} vague a commencé début janvier, avec une situation qui s'est rapidement dégradée. Le variant omicron est rapidement devenu majoritaire (plus de 95% des cas).

Les mesures préventives prises par la préfecture en population générale et en milieu professionnel (notamment couvre-feu à 20h et télétravail de 3j obligatoire) semblent avoir permis de ralentir la progression des cas à partir de la mi-janvier.

Des mesures strictes restent en vigueur car une forte sollicitation du système hospitalier est attendue d'ici fin janvier, compte tenu du décalage observé entre les cas positifs et les hospitalisations.

Le taux de vaccination de la population reste largement inférieur à 50% (environ 43 % de schéma complet) et tend à stagner.

Situation à la DAAF

Le télétravail exceptionnel 3j/semaine (pour les missions télétravaillables) a été mis en place dès le début du mois de janvier et est prévu jusqu'au 28 janvier (selon l'évolution de la situation).

Le principe général est de recourir à 3 jours de TT par semaine, obligatoires, pour tous les agents dont les activités le permettent. Lorsque les missions ne sont que partiellement télétravaillables, le nombre de jours télétravaillés est adapté. Ceci concerne en particulier les missions d'inspection en abattoir et au poste frontalier.

Les choix des jours de télétravail se fait de façon collégiale par unité fonctionnelle. Les principes directeurs sont les suivants :

- Le choix des jours de TT doit se faire en rotation, de façon à alléger au maximum la jauge d'agents présents sur site en même temps.

Un seul agent devra être présent à la fois dans les bureaux doubles et, dans la mesure du possible, les bureaux multiples. Si besoin et si possible, le nombre de jours de télétravail peut être porté à 4 pour permettre cette organisation. Par ailleurs, un agent peut prendre jusqu'à 4 jours de télétravail consécutifs.

La DAAF a compté moins de 10 personnes (sur 100 agents) cas covid ou contact au retour des congés de fin d'année. Depuis lors, quelques cas contacts ou positifs sont signalés au fil de l'eau mais sans que cela ne déstabilise la structure.

3) Situation sanitaire à Mayotte

Situation générale

De façon générale, la situation épidémique est en nette amélioration au niveau du territoire. Le taux d'incidence a chuté de moitié et le taux de positivité est également en baisse sensible. Le préfet a annoncé la levée du plan blanc à l'hôpital.

Situation à la DAAF

La DAAF a été fortement touchée lors de la première décade du mois de janvier avec une dizaine de cas avérés et autant de cas contacts pour lesquels le dépistage était rendu difficile par la situation épidémique de l'île, rendant la disponibilité des tests très aléatoire.

Pour autant, depuis le début de la semaine 3, il n'y plus aucun cas signalé confirmant l'évolution de la situation de Mayotte.

Les agents dont les missions le permettent sont en télétravail à raison d'environ 3 jours par semaine, majoritairement. Leur pourcentage était de l'ordre de 70% de l'effectif présent en semaine 2.

Cette organisation permet la mise en œuvre des missions dans des conditions correctes et les indicateurs laissent envisager le retour à une situation quasi-normale en semaine 4, si l'évolution de la situation sanitaire se confirme.

4) Situation sanitaire en Guyane

Situation générale

La Guyane se trouve dans une situation similaire de flambée épidémique liée au variant Omicron. Le taux d'incidence est monté en semaine 2 à plus de 3 600 cas/100 000, avant de redescendre sous les 2 900 cas/100 000.

La pression hospitalière reste élevée du fait d'un taux de vaccination qui reste bas (40,1 %).

Aussi, certaines mesures ont été mises en place parmi lesquelles figurent :

- l'urgence sanitaire réinstaurée ;
- la remise en place dans les zones rouges d'un couvre-feu de 20h30 à 5h, avec dérogation pour les restaurants à 22h30 ;
- l'obligation d'un test négatif de moins de 24h pour rentrer sur le territoire, même pour les personnes vaccinées ;
- la mise en place du télétravail exceptionnel imposé par le préfet selon un rythme de 2 jours consécutifs par semaine, avec maintien du service.

Situation à la DEAF

A noter une croissance des cas positifs, plutôt isolés et dans la sphère privée. Les réunions en présentiel ont été réduites au strict nécessaire.

En somme, une vigilance renforcée sur les gestes barrières reste maintenue et la continuité du service est assurée. Il n'y a pas d'impact pour l'activité sanitaire/vétérinaire, ni sur la formation agricole.

5) Situation sanitaire à La Réunion

Situation générale

- L'épidémie continue de circuler activement à La Réunion dans un contexte hospitalier tendu qui a impliqué un renforcement des capacités.
- La dégradation des principaux indicateurs se poursuit ces derniers jours encore avec un taux d'incidence qui s'établit à 4 254 cas/100 000 habitants au 17 janvier, avec un taux de positivité proche de 30 %.
- Le variant Delta, bien que devenu minoritaire à hauteur de 30 % des cas recensés, est toujours actif puisqu'il est clairement à l'origine de la majorité des admissions en réanimation.
- A La Réunion l'état d'urgence sanitaire est en vigueur et le couvre-feu est instauré de 21h00 à 5h00.

Situation à la DAAF

- Toutes les mesures sanitaires (port du masque, distribution de gel hydroalcoolique, lavage des mains) sont mises en œuvre, ainsi qu'une désinfection des bureaux quotidienne par l'entreprise de nettoyage. Les jauges ont été adaptées dans les espaces de travail et de restauration.

- Malgré cela, le nombre de cas Covid confirmés ou de cas contact s'est accru (11 cas confirmés et 2 cas contact),
- Depuis le mois de janvier 2022, les modalités de télétravail sont opérationnelles. Tous les agents sont équipés d'un ordinateur portable et d'un téléphone portable.